



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 122180

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le tarif social Internet. Entrant dans le cadre du projet de loi sur la protection des consommateurs, le tarif social internet a été adopté par l'Assemblée nationale. Les fournisseurs d'accès internet devront donc proposer un accès illimité à internet et à la téléphonie fixe pour moins de 23 euros TTC pour les allocataires du RSA sans engagement de durée, sans caution, ni frais d'activation. Les personnes handicapées se retrouvent aujourd'hui confrontées à de très nombreuses difficultés financières. Il souhaiterait donc savoir s'il envisage d'étendre aux personnes handicapées le bénéfice du tarif social internet.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122180

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11906

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)